



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 935**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 août 2020, le règlement suivant :

935 – Règlement décrétant les honoraires professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, d'études, d'analyses et autres expertises connexes, aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations ainsi qu'un emprunt de 620 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 2 novembre 2020;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 4 NOVEMBRE 2020.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA